

## CONSEIL DE VILLE

**Séance du 23 septembre 2021, à 19.30 h,  
à l'Hôtel de ville  
(Salle du Conseil de ville, 2<sup>e</sup> étage).**

Le Conseil de ville a été régulièrement convoqué par affichage public à l'Hôtel de ville, par insertion dans le Journal officiel du Jura n° 31 du jeudi 9 septembre 2021, ainsi que par l'envoi à chaque conseillère et conseiller de ville de l'ordre du jour de la séance et annexes (art. 21 du ROAC et 4 du RCV).

1. Communications.
2. Informations du Conseil municipal.
3. Procès-verbaux des séances du 20 mai 2021 et du 1<sup>er</sup> juillet 2021.
4. Questions orales.
5. Statuer sur les demandes d'admission à l'indigénat en faveur de :
  - a) M. Stepan Kazakov, 05.06.2007, ressortissant russe,
  - b) Mme Bénie Katu, 28.04.2006, ressortissante congolaise,
  - c) Mme Tamara Colceriu, 19.12.1979, ressortissante roumaine.
6. Réponse à la question écrite intitulée « Inter » (n° 1170) (UDC).
7. Réponse à la question écrite intitulée « Gestion de la future patinoire » (n° 1171) (PDC-JDC).
8. Réponse à la question écrite intitulée « Déchèterie publique » (n° 1172) (PS-Les Verts).
9. Réponse à la question écrite intitulée « Critères d'attribution des terrains » (n° 1173) (PS-Les Verts).
10. Réponse à la question écrite intitulée « Groupe de travail au sujet de la piscine et mesures » (n° 1177) (PS-Les Verts).
11. Réponse à la question écrite intitulée « Stationnement en vieille-ville » (n° 1178) (PDC-JDC).
12. Traitement de la motion intitulée « Aménagement du rond-point à l'entrée « est » de Porrentruy » (n° 1174) (PLR).
13. Traitement de la motion intitulée « Une révision du PAL de Porrentruy ambitieuse » (n° 1175) (PS-Les Verts).
14. Traitement du postulat intitulé « Digitalisation et numérisation des débats du Conseil de ville » (n° 1176) (PLR).
15. Traitement de la motion intitulée « Pour la suspension des coupes dans les devoirs surveillés à la rentrée 2021 » (n° 1181) (PS-Les Verts).
16. Traitement du postulat intitulé « Imaginer un service à mobilité douce vers Montvoie » (n° 1182) (PCSI).
17. Détermination sur le suivi des motions et postulats acceptés.
18. Rapport de gestion 2020 de l'Administration communale.
19. Divers.

M. Gilles Coullery, président du Conseil de ville, dirige les débats.  
Le procès-verbal est tenu par M. Denis Sautebin, secrétaire du Conseil de ville.

Sont excusés pour le PDC :

M. Alain Chariatte - remplacé par M. Patrick Salomon.  
M. Damien Plumey - remplacé par M. Dominique Meyer.  
Mme Fabienne Wahl - remplacée par M. Patrick Monin.  
Mme Gabrielle Terrier - pas remplacée.

Sont excusés pour le PLR :

M. Claudio Cordone - remplacé par M. Eric Laville.  
M. Pierre Barthe - pas remplacé.  
M. David Nicoulin - pas remplacé.

Sont excusés pour le PS-Les Verts

Mme Lisa Raval - remplacée par M. Yves Voisard.  
M. Jean-Pierre Cafiso - pas remplacé.

Sont excusés pour le PCSI

M. Alain Theilkaes - remplacé par M. Joseph Cuttat.  
M. Yves Quiquerez - pas remplacé.

Sont présents pour le Conseil de ville :

Mmes Céline Bédât Heusler, Mathilde Crevoisier Crelier, Magali Gast Boillat, Elodie Gschwind, Corinne Laissue, Christianne Lauber, Aline Nicoulin, Sandra Nobs, Laure Roy.  
MM. Cyrille Althaus, Jean-Pierre Bendit, Xavier Brunner, Julien Cattin, Pierre-Olivier Cattin, Tom Cerf, Gilles Coullery, Joseph Cuttat, Jean Farine, Claude Gerber, Claude Gury, Matthieu Hays, Baptiste Laville, Dominique Meyer, Patrick Monin, Julien Parietti, Johan Perrin, Philippe Piegay, Sébastien Piquerez, Nathan Rebetez, Patrick Salomon, Thomas Schaffter, Gabriel Schenk, Stéphane Theurillat, Yann Voillat, Yves Voisard.

Sont présents pour le Conseil municipal :

M. le Maire Gabriel Voirol, Mmes Chantal Gerber et Anne Roy, MM. Philippe Eggertswyler, Manuel Godinat, Julien Loichat, Eric Pineau, François Valley, chancelier.

M. le Président ouvre la quatrième séance de l'année 2021. Il ajoute que l'ordre du jour du Conseil de ville ayant été publié dans le Journal officiel dans les délais, le Conseil de ville peut délibérer valablement.

En vertu des articles 21 al. 2 du ROAC et 10 du RCV, il est procédé à la nomination de deux scrutateurs.

Sont désignées : Mmes Céline Bédât Heusler et Aline Nicoulin.

## **Ordre du jour**

La parole n'est pas utilisée.

### VOTE

*Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent l'ordre du jour à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.*

## **1. Communications**

M. le Président se réjouit de pouvoir à nouveau siéger dans la salle du Conseil de ville. Il espère qu'il en sera de même pour les prochaines séances.

## **2. Informations du Conseil municipal**

S'agissant de l'égalité salariale hommes-femmes, M. le Maire Gabriel Voirol confirme que l'étude réalisée au moyen du logiciel « Logib », qui a pris en considération 145 employés, dont 84 femmes et 61 hommes, a démontré que l'égalité salariale hommes-femmes est respectée à la Municipalité de Porrentruy, ce qui est une bonne nouvelle.

Concernant le quartier de la Schliff – chemin du Val - rue de la Molière, M. Julien Loichat relève qu'une augmentation du trafic a été constatée, suite aux extensions des lotissements de la petite et de la grande Perche. Suite à plusieurs interventions par les riverains et au sein du Conseil de ville, le Conseil municipal a décidé de mettre en place un régime de sens uniques pour les véhicules automobiles, mais par pour les cycles, sous forme de test durant 6 mois. Les riverains seront avertis et ils pourront transmettre leurs remarques au Commissaire de la ville de Porrentruy qui pilote ce dossier. Cette modification de circulation sera publiée dans le Journal officiel

puisqu'il s'agit d'un changement de régime important. Concernant la cérémonie pour les nouveaux habitants, le Conseil municipal, comme en mars 2020, a décidé d'annuler cette manifestation en 2021 pour des raisons évidentes, liées encore une fois à la situation sanitaire. Cependant, le Conseil municipal va continuer, à l'avenir, de mettre en place cette cérémonie importante afin que tous les nouveaux citoyens qui rejoignent la ville de Porrentruy puissent être accueillis convenablement et honorablement.

Suite à la motion déposée au Conseil de ville le 14 février 2019 et demandant l'établissement d'une convention entre la Municipalité de Porrentruy et l'Hôpital du Jura afin de définir la propriété des infrastructures situées sur les parcelles propriétés de l'Hôpital du Jura, à Porrentruy, Mme Chantal Gerber signale que la Municipalité a validé cette convention qui définit également les frais d'entretien, les frais de maintenance et les frais de renouvellement du réseau d'éclairage et du réseau d'eau potable. Dès lors, elle demande le classement de ladite motion.

M. Eric Pineau indique qu'une étape supplémentaire vient d'être franchie au niveau du projet du skate-park puisque la Commune a reçu, il y a environ 3 semaines, le préavis favorable de l'Office fédéral des routes pour l'implantation du skate-park sous l'autoroute. Il rappelle qu'en 2019 l'OFROU avait délivré un avis de principe qui demandait certaines petites modifications de peu d'importance. Celles-ci ont été apportées sur les plans d'exécution et les plans de permis. Le permis de construire devrait être déposé d'ici une à deux semaines afin qu'il puisse entrer en force fin novembre, si tout se passe bien. M. Pineau espère, suivant la météo, que les travaux pourront commencer dès le printemps pour que le skate-park puisse être opérationnel en avril ou mai 2022.

### **3. Procès-verbaux des séances du 20 mai 2021 et du 1<sup>er</sup> juillet 2021.**

La parole n'est pas utilisée.

#### VOTE

*Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent ces deux procès-verbaux à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.*

### **4. Questions orales**

M. Jean-Pierre Bendit rappelle que la numérisation des données et les connexions par internet ouvrent des portes à des cybercriminels afin de réaliser des attaques malveillantes. L'actualité de fin août a rappelé ces menaces avec les données privées confidentielles de quelque 5'000 habitants de la ville de Rolle qui ont circulé sur le darknet, suite à une cyberattaque ayant visé le réseau informatique de la commune vaudoise. Dans ce cas, il s'agit de vol de données par un logiciel rançonneur où les escrocs font chanter la société touchée en la menaçant de publier les données piratées. Mais il y a de nombreux autres risques de cybercriminalité, comme les programmes malveillants, l'hameçonnage, les virus et les chevaux de Troie. Afin de contrer ces malversations, la cyber-sécurité constitue l'ensemble des moyens utilisés pour assurer la sécurité des systèmes et des données numériques. La cyber-sécurité désigne le rôle de l'ensemble des lois politiques, outils, mécanismes de sécurité, méthodes de gestion des risques, formations des utilisateurs, bonnes pratiques et technologies qui peuvent être utilisés pour protéger les personnes et les installations informatiques matérielles et immatérielles. M. Bendit demande donc ce qu'il en est du concept de cyber-sécurité de la ville de Porrentruy ?

M. Manuel Godinat confirme que la presse régionale a fait référence à cette tendance du vol de données, du piratage ou du cryptage qui impose derrière une rançon pour pouvoir récupérer lesdites données. Il ajoute que le concept de cyber-sécurité est réfléchi depuis longtemps à Porrentruy, notamment depuis que la ville possède un référent informatique, à 70 %. La Municipalité possède à tous les niveaux des protections, que ça soit des logiciels anti-spams ou antivirus. La Commune dispose également de firewalls physiques pour protéger ses réseaux. Concernant l'exemple de Rolle, M. Godinat constate que l'erreur humaine permet souvent l'ouverture des réseaux pour des cyber-attaques. Il ajoute que la Commune effectue aussi régulièrement des sauvegardes de ses données, soit 3 fois par jour sur les serveurs au Noirmont et une fois par nuit physiquement à Porrentruy, à travers un « Nas » qui est protégé. Donc, la Commune possède tout ce qui est nécessaire pour la récupération de ses données. M. Godinat signale encore que cinq ou six communes du Jura et du Jura bernois se sont retrouvées et ont décidé d'effectuer un audit pour définir si la base existante est suffisante. L'idée est de donner un mandat afin d'accompagner le personnel communal durant une année pour le tester, en faisant des simulations d'attaques informatiques afin de cibler les personnes qui pourraient faire toujours la même erreur, soit d'ouvrir le mauvais lien. La Municipalité imagine aussi renforcer un peu son système informatique, en prévoyant la double authentification pour l'accessibilité, et augmenter les sauvegardes.

M. Jean-Pierre Bendit se déclare satisfait.

M. Gabriel Schenk relève que Porrentruy est magnifiquement fleurie. Chaque année, de nouvelles places sont investies par les jardiniers de la voirie, ce qui est réjouissant car cela apporte un réel plus à la ville. Il tient à remercier et féliciter le personnel communal pour l'effort fourni en apportant toujours de nouvelles idées et pour l'entretien de ces différents points fleuris. Ceci dit, M. Schenk a été interloqué à quelques reprises de voir le personnel communal entreprendre des arrosages de ces agréments tôt le dimanche matin ou par week-end pluvieux. Il souhaite donc savoir qui agende l'engagement du personnel communal pour de telles tâches, si la personne planifiée pour cette tâche a une marge de manœuvre pour décider de ne pas intervenir si la météo indique que c'est inutile et s'il est indispensable de faire ce travail le dimanche, jour en principe réservé au repos des travailleurs ?

M. Philippe Eggertswyler confirme que les employés de voirie font juste un travail exemplaire et formidable. Il rappelle que le Conseil municipal se penche davantage sur les approches stratégiques plutôt qu'organisationnelles ou fonctionnelles. C'est pourquoi, il ne peut pas indiquer exactement comment l'entretien de ces places fleuries est organisé. Il va donc se renseigner afin de pouvoir apporter des réponses prochainement.

M. Gabriel Schenk se déclare partiellement satisfait.

M. Matthieu Hays indique que sa question concernait la sécurité informatique et a déjà été posée. Il est satisfait de la réponse donnée.

M. Baptiste Laville indique que la société « Le Balcon » envisage de construire 3 immeubles locatifs à Lorette et le Conseil municipal s'apprête à accorder le permis de construction. Or, les services de l'environnement du Canton ont mis en garde la Commune qu'il y a un danger à construire un tel projet sur le bassin versant du Betteraz. Il rappelle que cette source représente 80% de l'eau consommée à Porrentruy et qu'elle ne sort qu'à 58 mètres de cette construction. Pour toute réponse aux mises en garde du Canton apparues en mars 2021, soit bien après l'acceptation du plan spécial, du dépôt du projet de construction et du traitement des oppositions, le promoteur supprime simplement les sous-sols et fait quelques petites modifications. La Commune, elle, reconnaissait très tardivement cette bévue et écrivait le 19 juillet que ces modifications étaient nécessaires afin « d'éviter de mettre en péril l'alimentation en eau potable de la ville ». Un rapport d'expert indépendant estime quant à lui que les études menées sont tout à fait superficielles et insuffisantes. Face à ces nouveaux éléments inquiétants, M. Laville demande si le Conseil municipal ne devrait pas, pour le bien de la population bruntrutaine, appliquer le principe de précaution et reporter l'octroi de ce permis de construire ?

En préambule, Mme Anne Roy présente la carte de Porrentruy pour les zones S1, S2 et S3. Elle ajoute que le nombre de ces parcelles à bâtir ont des conditions d'urbanisation restreintes en fonction de ces diverses attributions. Elle cite, entre autres, le secteur d'activités économiques « En Roche de Mars » ou encore celui du Voyeboeuf. Rappelant que l'eau est précieuse pour la ville de Porrentruy, Mme Roy relève qu'il n'est en aucun cas envisagé de mettre cette précieuse ressource en danger par quelque construction que ça soit. A chaque fois qu'il y a un permis de construire dans ces zones particulières, des investigations sont faites et des séances sont organisées avec le service de l'environnement, ceci en parallèle du permis de construire. Dans le cas présent, Mme Roy indique qu'une séance tripartite a eu lieu entre le service de l'environnement, la Municipalité de Porrentruy et le requérant du permis de construire. En fonction des spécificités de ce terrain, le promoteur a décidé, pour le bien de tout le monde, de supprimer le sous-sol des bâtiments. Il n'y a donc pas eu de bévue de la part de la Municipalité de Porrentruy. A chaque fois, la Municipalité traite ces permis en zone S3 avec diligence. Ce dossier va donc suivre son cours et, si le permis de construire est délivré, il sera bien évidemment assorti de conditions de restrictions et d'obligations à respecter par le requérant. Ces mesures seront validées par le service de l'environnement et seront rédigées comme il se doit dans le cadre de la délivrance du permis de construire. Mme Roy confirme encore une fois que le Conseil municipal ne traite pas ces dossiers à la légère. A chaque fois, les responsables des pouvoirs publics se réunissent et inspectent tous les points nécessaires pour la préservation de l'eau à Porrentruy.

M. Baptiste Laville se déclare non satisfait. Il aurait souhaité qu'il y ait un report de l'octroi de ce permis de construire car la lumière n'a pas été faite sur cette situation. Un rapport d'experts dit que la situation n'a pas été assez analysée et il trouve cela inquiétant. Mme Anne Roy répond que c'est bien ce que la Commune va faire jusqu'à la délivrance du permis de construire

M. Baptiste se déclare partiellement satisfait.

M. Sébastien Piquerez a été surpris d'apprendre que le marché de St-Martin ne prendrait pas place cette année. Certes, la pandémie du coronavirus continue, par les multiples restrictions engendrées, à rendre la tâche des organisateurs de tout événement compliquée, tant par l'incertitude vis-à-vis de la tenue possible ou non, que par l'allongement des cahiers des charges. Mais plusieurs événements d'ampleur se sont tenus et leur comité ont prouvé que leur organisation était réaliste et cela en satisfaisant une grande partie des participants. Si Moutier a

pu tenir sa braderie, M. Piquerez ne voit pas pourquoi cela n'est pas le cas pour le marché de St-Martin. L'excuse du comité d'organisation de ne pas vouloir organiser une version, selon leurs mots, « étriquée » paraît bien légère au vu de l'importance de la manifestation pour Porrentruy et l'Ajoie. De plus, les visiteurs et les commerçants seraient sans aucun doute ravis d'une édition réduite, après avoir déjà dû tirer un trait sur l'épisode 2020. Il demande donc si le Conseil municipal a eu son mot à dire sur cette décision et s'il peut renseigner le législatif des démarches communales afin de mettre en place une version alternative du marché de St-Martin ?

M. le Maire Gabriel Voirol rappelle que la Saint-Martin est une institution importante à laquelle le Conseil municipal attache toute l'importance. Il ajoute que l'exécutif a été extrêmement déçu, pour ne pas dire plus, de la décision du comité du marché de la Saint-Martin de renoncer à organiser une manifestation en vieille ville comme habituellement. La justification est basée, bien évidemment, sur la question liée au Covid qui présente des difficultés lorsqu'il s'agit d'organiser quelque chose avec un Pass sanitaire dans un milieu bâti puisqu'il faudrait pouvoir s'assurer que les personnes qui habitent dans la vieille ville et qui n'ont pas de Pass sanitaires puissent rentrer chez eux. C'est donc vrai que la difficulté est un petit peu particulière mais toujours est-il que le Conseil municipal a décidé de ne pas baisser les bras et de reprendre le flambeau pour cette année avec une organisation qui est confiée à la manager de ville, avec les équipes de la Municipalité, pour mettre en place un programme qui, il l'espère, sera intéressant et alléchant. Le Conseil municipal va prendre connaissance ce lundi des détails de la manifestation qui devrait quand même réjouir les personnes qui sont habituées à venir à Porrentruy. M. le Maire espère que ça soit une réussite. Il ajoute que la Municipalité va rencontrer le comité du marché de la Saint-Martin une fois cette manifestation terminée pour redéfinir clairement les questions d'organisation pour les années à venir.

M. Sébastien Piquerez se déclare satisfait.

Mme Mathilde Crevoisier Crelier relève que les élèves, les parents et le corps professoral de l'école secondaire de Thurmann ont découvert, à la dernière rentrée scolaire, la nouvelle mouture du règlement scolaire. Celle-ci a au mieux surpris, au pire fait grincer des dents, en raison des nouveaux pictogrammes qui illustrent le concept de « tenue convenable ». Sans trop entrer dans le détail du sujet, cette affaire soulève plusieurs problèmes. Alors que la thématique est d'actualité depuis plusieurs années, le fait que la direction n'a pas cru bon d'ouvrir le débat et d'associer les élèves et le corps enseignant aux réflexions autour des tenues vestimentaires. Le fait que les abus isolés de quelques élèves mènent à des restrictions vestimentaires pour tout le monde soulève également des questions. Enfin et surtout, le but affiché de la manœuvre pose franchement problème, puisqu'il s'agit explicitement de faire en sorte que les enseignants adultes puissent enseigner sans malaise ou sans mal-être vis-à-vis d'une tenue d'un ou d'une élève qui lui poserait souci. La solution apportée étant donc que les filles, qui sont pénalement et sexuellement mineures, se couvrent afin d'éviter tout malaise à l'enseignant adulte qui leur fait face. Dans le contexte actuel, ce genre de posture est difficilement défendable et le groupe PS-Verts souhaite savoir quelle est la position de la Municipalité sur la question.

M. le Maire Gabriel Voirol rappelle que les questions orales sont normalement destinées à des questions qui portent sur la politique municipale sur laquelle le Conseil municipal a une marge de manœuvre, ce qui n'est pas le cas ici. C'est pourquoi, l'exécutif communal n'a ni débattu, ni pris position par rapport à ce règlement. Il existe des institutions qui fixent leurs règles à l'interne. Si quelque part le Conseil municipal devait traiter de tous les sujets d'actualité, il ne siègerait pas qu'une demi-journée par semaine mais il siègerait toute la semaine. A titre personnel, M. le Maire trouve que cette situation mérite malgré tout de rappeler que la direction d'école n'a pas voulu faire de discrimination entre les sexes, même si cette situation a été interprétée de cette manière-là. M. le Maire ajoute qu'une même intervention a été faite au Parlement jurassien et le Gouvernement y a répondu un petit peu de la même manière. M. le Maire croit qu'il y a aussi des règles dans les institutions de ce type alors, pour le libéral-radical qu'il est, la liberté est extrêmement importante. Cependant, la liberté personnelle doit être liée à la responsabilité et elle s'arrête, parfois, où celle des autres commence. Dans ce contexte-là, il faut rester posé. Ce qui l'a le plus surpris ce sont les critiques, attaques et autres vis-à-vis de la direction sur les réseaux sociaux, qui sont parfois des réseaux asociaux. Le débat mérite d'être posé mais M. le Maire pense qu'il faut garder tout son calme et son sang-froid par rapport à une telle situation.

Mme Mathilde Crevoisier Crelier se déclare insatisfaite car les frontières entre la Commune et son école secondaire ne sont pas si imperméables. Sur un débat de société aussi important, la Municipalité en tant que collectivité publique peut – et devrait – affirmer ses valeurs et exprimer clairement sa position.

Mme Mathilde Crevoisier Crelier signale que la Municipalité de Porrentruy a résilié les contrats de bail des locataires de l'immeuble sis rue des Baïches 13. Celui-ci héberge notamment la Bulle Verte, lieu d'accueil parents-enfants. Elle ajoute que la Bulle Verte est rapidement devenue un espace apprécié des familles bruntrutaines et ajoulotes. Son succès prouve qu'elle correspond à un réel besoin des parents et contribue à faire de Porrentruy une ville accueillante pour les familles. La recherche d'un nouvel espace adéquat n'étant pas chose aisée. Elle demande donc ce qu'a prévu la Municipalité pour accompagner cette structure et lui permettre de

continuer d'assurer ses importantes prestations à la population ?

M. Philippe Eggertswyler confirme, effectivement, que la Bulle verte est une institution importante pour la ville de Porrentruy. Elle a démontré toutes ses compétences depuis de nombreuses années. Il ajoute que ce bâtiment est vétuste. M. Eggertswyler a été alarmé au vu des problèmes énergétiques de cet immeuble. Dès lors, le Conseil municipal a décidé de faire une analyse afin de voir, dans les années à venir, de quoi pourrait être fait ce bâtiment et comment pourrait-il être rénové. Le Conseil municipal a donc pris la décision de résilier le bail des locataires pour une année. C'est-à-dire que ces locataires ont une année pour pouvoir se retourner et chercher de nouveaux locaux. La Commune leur a, bien entendu, expliqué la situation et leur a dit qu'elle les aiderait à retrouver un local ou un espace leur permettant de faire leur activité. En outre, M. Eggertswyler a été surpris d'apprendre que le Conseil municipal a été convié à une séance de conciliation la semaine prochaine car les locataires manifestent leur mécontentement suite à cette résiliation. Cependant, M. Eggertswyler précise aussi que cette association bénéficie d'un appartement de 4,5 pièces, dont la location est compensée totalement par un soutien communal. Il est, pour sa part, quelque peu déçu de voir comment les choses se sont mises en places sachant que la Bulle Verte ne paie pas de loyer puisque celui-ci est compensé par une subvention communale. Il pensait qu'il y avait un autre moyen d'entrer en discussion que par le biais d'une séance de conciliation.

Mme Mathilde Crevoisier Crelier se déclare satisfaite.

- 5. Statuer sur les demandes d'admission à l'indigénat communal en faveur de :**
- a) M. Stepan Kazakov, 05.06.2007, ressortissant russe,**
  - b) Mme Bénie Katu, 28.04.2006, ressortissante congolaise,**
  - c) Mme Tamara Colceriu, 19.12.1979, ressortissante roumaine.**

M. Julien Loichat relève que ces personnes ont été entendues par la Commission de police qui a préavisé favorablement ces demandes à l'intention du Conseil municipal. Il recommande au Conseil de ville d'accepter ces demandes d'admission à l'indigénat communal.

#### VOTE

*Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent ces naturalisations à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.*

- 6. Réponse à la question écrite intitulée « Inter » (n° 1170) (UDC).**

Pour le groupe UDC, M. Claude Gerber se déclare partiellement satisfait.

- 7. Réponse à la question écrite intitulée « Gestion de la future patinoire » (n° 1171) (PDC-JDC).**

Pour le groupe PDC-JDC, Mme Laure Roy se déclare satisfaite en attendant de voir ce que cela donnera les prochaines années.

- 8. Réponse à la question écrite intitulée « Déchèterie publique » (n° 1172) (PS-Les Verts).**

Pour le groupe PS-Les Verts, M. Matthieu Hays se déclare partiellement satisfait car pour une mise en place en 2024 le dossier lui paraît très peu avancé.

- 9. Réponse à la question écrite intitulée « Critères d'attribution des terrains » (n° 1173) (PS-Les Verts).**

Pour le groupe PS-Les Verts, M. Matthieu Hays se déclare satisfait.

- 10. Réponse à la question écrite intitulée « Groupe de travail au sujet de la piscine et mesures » (n° 1177) (PS-Les Verts).**

Pour le groupe PS-Les Verts, M. Matthieu Hays se déclare partiellement satisfait.

- 11. Réponse à la question écrite intitulée « Stationnement en vieille-ville » (n° 1178) (PDC-JDC).**

Pour le groupe PDC-JDC, M. Stéphane Theurillat se déclare satisfait.

## 12. Traitement de la motion intitulée « Aménagement du rond-point à l'entrée « est » de Porrentruy » (n° 1174) (PLR).

Mme Sandra Nobs informe, d'emblée, qu'elle accepte le postulat. Si elle revient avec ce sujet après sa question écrite de ce printemps, c'est qu'elle espère sincèrement que la Commune trouvera un moyen d'agrémenter ce rond-point. Lorsqu'il y a quelques années, Porrentruy devenait la ville la plus proche de Paris, une jolie Tour Eiffel en bois ornait alors le rond-point devant le Gambrinus. Cela prouve que la Municipalité peut aussi faire, avec de petits moyens, de jolies choses. Elle regrette donc le terme « onéreux » qu'il y a dans la réponse écrite. Comment le Conseil municipal peut dire que cela coûtera cher quand il n'y a encore aucune proposition de budget ou de devis ? Dernièrement, des tissus suspendus sont venus colorés la rue du 23-Juin. Un appel a été lancé aux citoyens qui peuvent proposer des suggestions de suspensions. Il serait tout à fait envisageable d'en faire de même avec ce projet et de lancer un concours d'idées. Pour Mme Nobs, artistes, étudiants en graphisme, menuisiers, informaticiens et bien d'autres pourraient très bien imaginer un projet en lien avec le hockey.

M. Philippe Eggertswyler rappelle que les ronds-points de Porrentruy sont propriété du canton mais que celui-ci laisse la ville les aménager à sa guise si cela ne pose pas de problème de sécurité. Dès lors, mettre en valeur le rond-point à l'Est de la ville de Porrentruy est certainement une belle idée. Néanmoins, il faut réfléchir afin d'y implanter une identité forte en lien avec la région mais également avec le HC Ajoie. La Municipalité doit également étudier son coût car la création d'une mise en valeur d'un rond-point peut être onéreux et, comme précisé dans la réponse à la motion, ce montant n'a pas été mis à la planification financière. Il faut donc étudier ces éléments et faire une pesée d'intérêts pour aller plus loin dans le processus. Dès lors, le Conseil municipal remercie la motionnaire pour avoir accepté la transformation de la motion en postulat.

M. Jean Farine indique que lors de la séance du groupe PDC-JDC quelques éléments sont ressortis au cours de la discussion. Tout d'abord, lequel des deux ronds-points de l'entrée Est de Porrentruy est concerné par ce postulat ? Le groupe PDC-JDC est d'avis qu'une réhabilitation de ces deux ronds-points est nécessaire et permettrait d'apporter une meilleure identité comme porte d'entrée de la ville. Par contre, il n'est pas favorable que l'un des deux soit dévolu exclusivement aux exploits récents et reconnus du HCA, ceci eu égard notamment aux autres sociétés sportives de Porrentruy. Lors de sa première intervention sous la forme d'une question écrite, Mme Nobs avait fait allusion à la Tour Eiffel confectionnée par des étudiants et qui avait pris place pour un certain temps sur le rond-point de l'Esplanade. M. Farine trouve que cet endroit est plus propice que l'entrée Est de Porrentruy. Une nouvelle collaboration identique devrait donc être envisagée pour l'implantation temporaire d'un objet symbolisant les deux dernières saisons fantastiques du HCA. Afin de permettre à l'exécutif municipal de statuer le plus librement possible sur les diverses prises de position émises, le groupe PDC-JDC va tout de même accepter ce postulat.

Pour M. Matthieu Hays, il est indéniable que le HCA porte haut et fort les couleurs de Porrentruy et du district depuis quelques années, avec comme points d'orgue la victoire en coupe Suisse en 2020 et l'accession à la National League en 2021. La visibilité médiatique du club, et par effet rebond de la ville, depuis un mois est énorme pour les férus de sport. Le groupe PS-Les Verts, dans ces discussions de préparation, rejoint le Conseil municipal dans l'idée de transformer la motion en postulat. Le sport de haut niveau est une vitrine pour une ville mais est ô combien difficile dans la durée. Lier l'image de l'entrée d'une ville à un club représente un risque dans le temps. Est-ce qu'un rond-point à l'effigie du club d'Arosa résisterait maintenant à l'étonnement alors que le club peine à exister en première ligue après quelques déboires financiers, tant bien même qu'il fut 9 fois champion suisse avant 1980. M. Hays ne souhaite bien évidemment en aucun cas le même sort au HCA. Quiconque pourrait rétorquer qu'il y a bien un dinosaure à l'entrée Ouest de la ville alors que ça fait bien longtemps qu'ils ont disparus. Pour le groupe PS-Les Verts, un postulat permettrait au moins d'évaluer le coût d'un tel investissement et de décider de façon plus renseignée l'opportunité d'un tel effort financier pour la ville, quand la ville rechigne à financer des goûters à des enfants pour 3'500.- CHF/an, ça laisse quand même à réfléchir. Une chose est sûre, dans ces îlots entourés de bitume et de béton, il est essentiel écologiquement de garder une grande part végétalisée. Aussi dans ce postulat, il sera primordial d'inclure ce paramètre dans l'étude. A la lumière de ces arguments, le groupe PS-Les Verts aurait refusé à l'unanimité ce texte sous la forme de motion mais laissera la liberté de vote à ses membres suite à la transformation en postulat.

Pour le groupe PCSI, Mme Christianne Lauber a pris connaissance avec attention de cette motion, transformée en postulat. Depuis plusieurs années maintenant, les exploits sportifs du HC Ajoie font échos dans la Suisse entière et font la fierté de tout un canton. La récente montée du HCA en National League donnera une visibilité extraordinaire à Porrentruy et chaque week-end la ville accueillera des supporters de toute la Suisse. De ce fait, le groupe PCSI est tout à fait favorable à ce que le rond-point à l'entrée Est de Porrentruy soit aménagé en l'honneur de cette valeureuse équipe. Il soutiendra donc ce postulat.

VOTE

*Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent le postulat intitulée « Aménagement du rond-point à l'entrée « est » de Porrentruy » à la majorité évidente. Il y a un avis contraire.*

**13. Traitement de la motion intitulée « Une révision du PAL de Porrentruy ambitieuse » (n° 1175) (PS-Les Verts).**

M. Baptiste Laville indique que cette motion a été déposée car maintenant les choses doivent être prises au sérieux par les communes. Il ajoute que l'ensemble des communes du Canton a reçu, en date du 11 janvier de cette année, une lettre du service de l'aménagement du territoire. Ce courrier est très clair et demande aux communes, conformément au mandat de planification de la fiche U.02 du plan directeur cantonal, d'engager la révision de leur plan d'aménagement local dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022, au plus tard, et d'avoir terminé la procédure jusqu'au 31 décembre 2024. M. Laville constate qu'il reste donc peu de temps avant d'engager cette révision au 1<sup>er</sup> janvier 2022, d'autant plus qu'une procédure de révision de PAL est longue. Pour lui, il est par conséquent important de garder en mémoire ces délais et de s'atteler rapidement à la tâche. Le message envoyé par le Canton aux communes est donc clair et a été réitéré par une lettre d'information au mois de mars, laquelle informait les communes qu'elles étaient contraintes d'engager la révision de leur plan d'aménagement local le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Cette mission est impérative. Cette motion a donc pour le but de faire en sorte que la Commune de Porrentruy agisse à la hauteur de ce qui est demandé par le Canton. La Commune de Porrentruy a donc l'obligation légale d'adapter son plan d'aménagement local. Cette révision est aussi une opportunité pour le développement de Porrentruy. M. Laville rappelle que la loi de l'aménagement du territoire (LAT) a pour but de garantir une utilisation mesurée du sol. Donc, cette révision de la LAT était importante parce qu'en fait, effectivement, les surdimensionnements des zones à bâtir étaient existants et il fallait agir. C'est pour cela que le peuple suisse, en mars 2013, a voté, d'une manière assez importante, cette LAT révisée qui est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2014. La Confédération a donc fait son travail. Elle a développé une loi et une ordonnance et, ensuite, le Canton s'est mis au travail et s'est engagé en révisant son plan directeur dans un délai de 5 ans. Il a révisé ses fiches, notamment les fiches principales du développement de l'urbanisation et des zones à bâtir destinées à l'habitat. C'est à peu près les deux fiches les plus importantes. Donc, logiquement, les plans d'aménagement locaux doivent être repris naturellement par les communes. Pour M. Laville, cela n'a pas de sens de faire une loi au niveau fédéral, de la reprendre au niveau cantonal si ce n'est pour qu'après les communes ne s'engagent pas. Donc, effectivement, il y a une partie contraignante pour les communes, la mesure est impérative. Concernant le PAL de Porrentruy, M. Laville rappelle qu'il a été présenté au Corps électoral le 15 décembre 2013. Il est entré en vigueur le 29 avril 2014, soit exactement un jour avant l'entrée en vigueur de la LAT révisée. Donc, il y a eu une volonté de pouvoir faire passer le PAL de Porrentruy avant l'entrée en vigueur de la LAT. Ce n'est un secret pour personne, les dates sont claires. Le PAL de Porrentruy est donc antérieur à l'entrée en vigueur de la LAT. La contrepartie de tout ça c'est que cela a donné du temps mais le PAL municipal n'est pas conforme à des lois qui sont antérieures à la LAT qui demande, dès son entrée en vigueur, aux communes qui ne l'ont pas encore fait de réviser leur plans d'aménagement locaux. Porrentruy fait donc partie de cette catégorie-là. M. Laville signale que le plan d'aménagement local de Porrentruy se base sur un aménagement de 2011 et des réflexions bien antérieures à cette date. Il sait que ce dossier a mis 10 à 15 ans avant de sortir de terre. Cela n'empêche que ce PAL représente un mode de pensée avant l'entrée en vigueur de la LAT révisée. Donc, il n'est pas à jour et c'est toute l'essence même de cette requête du Canton. Il faut mettre ce plan d'aménagement à jour. M. Laville relève que le Conseil municipal répond que la révision exigée par le Canton vise principalement l'adaptation de termes techniques suite à l'approbation par le Parlement de l'accord intercantonal sur l'harmonisation de la terminologie. Pour M. Laville, cela est faux ; il s'est renseigné auprès de la section de l'aménagement du territoire qui dit très clairement que les révisions du plan directeur cantonal et de ses fiches donnent tout une série d'éléments qui impactent les plans d'aménagement locaux. Il y a une nouvelle hiérarchie des identités territoriales, des nouveaux dimensionnements des zones à bâtir, des réductions des zones centres mixtes d'adaptation, des périmètres centre, la volonté d'une urbanisation de l'intérieur, une coordination régionale, etc. Certaines choses sont déjà intégrées dans le PAL communal. La réponse du service du développement territorial indique qu'une conformité à l'AIHC est également nécessaire. Cependant, ce n'est pas vraiment l'élément le plus important. Pour M. Laville, la Confédération a fait le travail, le Canton aussi, la loi s'applique à tout le monde et les communes doivent faire leur travail ; donc la réponse qui tend à dire que c'est juste une affaire de terminologie n'est pas convaincante, malheureusement, et donc Porrentruy doit s'atteler au travail. Naturellement, la Commune ne doit pas reprendre le plan d'aménagement local à ses débuts, ce n'est pas l'idée mais elle doit quand même entreprendre cette révision du PAL, qui est désuet, et revoir certaines de ses bases. M. Laville tient encore à dire qu'il s'agit d'une question d'exemplarité. Porrentruy est un cœur de pôle et si Porrentruy fait le job à moitié, il y a de fortes chances que les communes avoisinantes en fassent de même. M. Laville tient aussi à dire que la révision du PAL est une opportunité pour Porrentruy. A cet effet, il se réfère au graphique qu'il a transmis et qui mentionne très bien que les prévisions démographiques qui étaient utilisées pour



le PAL ne sont pas conformes à la réalisation démographique de Porrentruy. Pour M. Laville, le Conseil municipal cherche à attirer des habitants pour inverser la courbe rouge mais, s'il veut avoir un développement harmonieux et mesuré du sol, il doit avoir la volonté d'abaisser cette courbe bleue. Dans une société libérale, c'est aussi de la responsabilité des autorités d'agir sur cette ligne bleue et pour la baisser, il n'y a qu'un seul moyen c'est de mieux définir le plan d'aménagement local.

En préambule, Mme Anne Roy indique que les chiffres donnés par M. Laville concernant la perspective démographique jusqu'en 2030 sont faux. Ceux-ci figurent dans le rapport d'opportunité qui est sur le site du Canton. Ceux que M. Laville a donné sont les prévisions 2040. En plus, il a totalement occulté la problématique des emplois dans les zones CMH qui sont bien évidemment prépondérantes pour le développement de Porrentruy. Quoiqu'il en soit, Pour Mme Roy, l'image que renvoie la présente intervention a de quoi laisser perplexe. C'est particulièrement le cas en considérant la récente information de la Commune de Delémont qui a présenté la vision du développement de son territoire pour les 20 à 30 prochaines années, alors qu'ici, l'ambition affichée n'est autre qu'une demande de réduction de la zone à bâtir, ceci sans vision porteuse pour l'avenir de Porrentruy, bien loin du titre accrocheur que l'auteur a voulu lui donner ! La motion interpelle également sur le fait qu'elle ne considère que les chiffres en lien avec la population en faisant l'impasse, volontaire ou non, des emplois présents dans les zones CMH (centre-mixte et habitat). Aux yeux de Mme Roy, cette motion interpelle encore sur le volet contre-productif d'une telle intervention dans le dossier « liaisons rapides avec Bâle ». Certes, la population de Porrentruy, de l'Ajoie en général, diminue dans le même temps qu'elle vieillit. C'est un fait qui est retrouvé dans différentes statistiques publiées récemment. Une tendance qui ne se retrouve pas forcément sur l'ensemble du territoire cantonal. Le développement que vient de faire M. Laville n'est malheureusement pas source à trouver des solutions pour enrayer cette tendance qui alerte les autorités au plus haut point. Elle est bien davantage à considérer comme un repli, occultant toute recherche de solutions susceptibles de l'inverser. Mme Roy précise que le Conseil municipal ne partage pas cette option. En complément, elle rappelle également la réponse à la question écrite du point 9 qui donne un aperçu des attentes de la population en matière de mise à disposition de terrains pour la construction de villas familiales dans le secteur de la Perche. Comme déjà évoqué à l'occasion de précédents débats, le PAL de Porrentruy a été validé sur les besoins des 15 années à venir, en y intégrant déjà les grandes orientations de la nouvelle LAT avant même son entrée en vigueur. Mme Roy en veut pour preuve la grandeur des nouvelles parcelles à bâtir destinées à l'habitat individuel qui ont été considérablement réduites afin de répondre à un objectif minimal de densification fixé à 0,25. Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle LAT, le Canton a procédé par deux fois à la mise en réserve de zones à bâtir dans de nombreuses communes jurassiennes dont la zone à bâtir a été considérée comme surdimensionnée. A chaque fois, il n'y a eu aucune mesure de la sorte pour Porrentruy. Comme mentionné dans le texte de la motion, la Section de l'aménagement du territoire a pris contact avec l'ensemble des communes jurassiennes pour leur demander de réviser leur PAL, conformément à la nouvelle LAT, ceci au travers d'un même courrier, sans prise en compte des particularités de l'une ou l'autre commune. Depuis, la Commune de Porrentruy a eu l'occasion d'échanger à plusieurs reprises pour évoquer sa situation spécifique afin de pouvoir orienter la suite de la démarche. Ceux-ci ont permis de mettre en lumière la manière légale adéquate de considérer les espaces dédiés aux voies de circulations dans le plan de zones communal. Actuellement, la plupart sont répertoriées dans la zone à bâtir, alors qu'elles devraient faire partie intégrante de la zone dédiée au transport, qui elle n'est pas incluse dans le calcul du dimensionnement de la zone à bâtir. C'est pourquoi, lors d'un nouveau calcul, la zone à bâtir existante en sera considérablement diminuée, jusqu'à mettre en évidence un sous-dimensionnement qu'il conviendra encore de préciser. Un travail qui sera fait prochainement et qui devra permettre au Conseil municipal d'orienter la suite des démarches possibles en conformité avec la nouvelle LAT. Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, Mme Roy suggère à l'auteur de la présente motion de la retirer, l'esprit de celle-ci étant à ses yeux sans objet. Si tel ne devrait pas être le cas, Mme Roy invite le Conseil de ville à la refuser et à unir ses forces avec le Conseil municipal dans des projets porteurs pour l'avenir de Porrentruy et de ses habitants.

M. Baptiste Laville ne trouve absolument aucune raison à retirer cette motion qui demande à ce que la Commune fasse ce que demande le Canton. Elle a donc tout son sens.

Au nom du groupe PLR, pour M. Julien Cattin, il ressort de la réponse du Conseil municipal que le PAL actuel répond à la plupart des exigences de la LAT telle qu'elle est actuellement en vigueur. Seules des modifications terminologiques de peu d'importance devraient intervenir. M. Cattin constate que les quatre points cités dans la motion ne sont pas clairs et sous-entendent en réalité que l'ouverture de nouvelles zones à bâtir pose problème. Ainsi, le groupe PLR en est arrivé à la conclusion que la motion vise en réalité une modification du PAL non pas dans le but de le rendre conforme à la LAT, mais bien pour en dépasser les exigences, notamment en empêchant l'extension de la zone à bâtir. Il constate que « densifier » n'empêche pas d'apporter une « attention particulière pour les biens culturels de la Commune » ou une « meilleure mise en valeur des espaces naturels ». Bien au contraire, ça permet souvent de les revaloriser. Mais encore, le taux de logements vacants est un thème récurrent, alors qu'il est très difficile de faire des projections à 10 ans et que le Conseil municipal a indiqué lors

d'une précédente séance que la statistique était biaisée car elle contenait les logements insalubres. Cet indice est donc à prendre en compte avec des pincettes. Le groupe PLR est d'avis qu'une politique visant à bloquer toute extension de la zone à bâtir actuelle n'est pas dans l'intérêt de la Commune. En effet, il suffit de jeter un œil au rapport de gestion remis ce jour pour se rendre compte que la population de Porrentruy diminue. Pour le groupe PLR, il est certainement vrai qu'une partie des personnes intéressées à construire à Porrentruy habitent déjà en ville, mais il faut leur donner la possibilité de pouvoir construire si la Commune ne veut pas les voir aller chercher des terrains dans les communes avoisinantes. De plus, il faut aussi donner la possibilité aux personnes désirant construire et investir à Porrentruy de pouvoir le faire. En résumé, il est nécessaire que Porrentruy reste attractive pour tous et une durcification du PAL ne va pas dans ce sens. Dès lors, le groupe PLR va refuser la motion, le PAL actuel ne nécessitant pas de modifications majeures.

Mme Christianne Lauber, au nom du groupe PCSI, est très sensible au fait que la démographie de Porrentruy stagne et elle s'en préoccupe. Ces derniers mois, avec les taux négatifs, plusieurs projets d'immeubles avec de très nombreux appartements ont été réalisés. Le groupe PCSI pense que la Commune n'a pas la possibilité d'intervenir dans ce domaine. En effet, si un promoteur veut investir à Porrentruy, c'est à lui de s'inquiéter de la future location de ses appartements. Le groupe PCSI remarque aussi que beaucoup de ces nouveaux appartements trouvent preneur au détriment d'appartements qui ne sont plus au goût du jour et il ne peut que souhaiter que cet état de choses pousse certains propriétaires à les remettre en état. Pour son groupe, Mme Lauber est également très sensible aux biens culturels de la Commune et à la mise en valeur de ses espaces naturels. Elle pense que la Commune agit en ce sens. C'est pourquoi, le groupe PCSI refusera la motion.

Pour le groupe PDC-JDC, M. Claude Gury rappelle que le plan d'aménagement local actuel a remplacé l'ancien plan d'aménagement datant de 1985. La révision de ce plan avait débuté en 1998 et s'est achevée en 2014. Cette dernière révision a donc pris 16 ans avec un travail conséquent de la part de l'administration communale et plus particulièrement du service UEI. Quelques modifications ont encore été portées sur le RCC en 2018. Ce plan d'aménagement a déjà été établi en tenant compte des dernières modifications de la LAT telles que, par exemple, l'introduction d'indices minimaux et maximaux pour les zones. Le développement des zones à bâtir est en cohérence avec le développement des 15 prochaines années. Le groupe PDC-JDC estime, pour le moment, qu'une révision complète n'a pas lieu d'être. Pour lui, il est préférable d'adapter les documents actuels en y intégrant les nouveaux éléments de la législation actuelle, en classant l'ensemble des routes en zone de transport, contrairement à l'état actuel, et en mettant en œuvre l'accord intercantonal harmonisant la terminologie dans le domaine des constructions dans le règlement et les plans. M. Gury rappelle aussi que la révision de la LAT n'est pas encore finie. Une nouvelle phase de révision intitulée LAT 2 a été transmise aux cantons et milieux intéressés en mai dernier pour une prise de position. Il est donc préférable de se contenter de l'indispensable dans le cadre de la révision, d'éviter une dépense conséquente et d'introduire le plan directeur de l'arbre et de la nature en ville et la stratégie énergie-climat. Le groupe PDC-JDC ne voit également pas la nécessité de voter une motion, s'il y a une obligation légale. Il ne serait pas soutenable de se lancer dans une révision qui pourrait prendre une quinzaine d'années, ce qui amènerait en 2035 environ. En conclusion, le groupe PDC-JDC ne soutiendra pas cette motion.

M. Baptiste Laville pense réellement que ce qui est demandé par le canton va au-delà de petites adaptations. Le canton l'a d'ailleurs formulé et il pense que des adaptations importantes doivent être faites. Concernant le fait que Mme Roy ait indiqué que les chiffres de M. Laville étaient faux, il tient quand même à dire qu'ils sont justes. Ce n'est pas son genre de trafiquer les chiffres. Ces chiffres viennent de la charte du pôle régional de Porrentruy. Pour M. Laville, il y a quand même un décalage entre ces prévisions démographiques et il est important d'agir pour attirer des nouveaux habitants. Le seul moyen d'agir sur cette ligne bleue, dans une société libérale, c'est justement au travers du PAL sinon, dans 10 ou 15 ans, la Commune risque de se retrouver avec des immeubles énormes partout. Pour M. Laville, ce ne sont pas ses propos qui devraient alerter le Conseil municipal mais cette courbe rouge et cette motion n'est rien d'autre qu'une intervention pour essayer d'instaurer une nouvelle dynamique à Porrentruy. Il répète que la motion demande juste à se baser sur des prévisions démographiques réalistes. Ce n'est quand même pas extrême que de demander ça. C'est de demander d'intégrer un taux de logements vacants, car Porrentruy possède un très fort taux de logements vacants. Ce n'est pas irréaliste non plus. C'est aussi demander une attention particulière aux biens culturels et la mise en valeur des espaces naturels. Pour M. Laville, ce n'est donc pas une motion qui est extrême. Elle cherche justement à trouver une solution aux problèmes qui se posent et qui continueront de se poser à Porrentruy. C'est pour rendre Porrentruy plus attractif. M. Laville ajoute que d'autres communes, comme la ville de Fribourg, ont exactement les mêmes problèmes. Cette ville a dû reprendre trois fois son PAL car il était basé sur des prévisions démographiques qui étaient complètement illusoire. Fribourg arrive donc avec un nouveau projet, dont la révision démographique à la baisse a permis des réflexions plus poussées sur la ville actuelle, sur son identité, sur ses gabarits et ses caractéristiques entraînant ainsi une modification des objectifs de zones résidentielles, notamment celles à haute densité. Donc, la révision de ce PAL n'est pas une contrainte car il ne faut pas le reprendre au tout début, il faut

reprendre des éléments du PAL et ça ne durera pas 16 ans. Ce n'est pas qu'une contrainte, c'est aussi une opportunité. M. Laville recommande aux membres du Conseil de ville de tout de même voter pour cette motion.

Mme Anne Roy aimerait revenir sur le document qui sert d'aide pour l'établissement du rapport d'opportunités dans le cadre de la révision des PAL pour chacune des communes. Elle relève que la population de base pour Porrentruy est de 6'500 habitants avec une projection pour 2030 et une autre pour 2040. Le chiffre donné pour 2030 par M. Laville est le chiffre pour 2040. Quoiqu'il en soit, ce qui alerte le Conseil municipal au plus haut point est la diminution des habitants en ville de Porrentruy. Elle se demande comment les autorités vont s'organiser pour que les jeunes puissent revenir et trouver des emplois qualifiés qui leur permettent de vivre ici. C'est plutôt dans cette optique là qu'elle demande que les élus unissent leurs forces plutôt que dans ce PAL. Lorsque le calcul aura été fait pour le rapport d'opportunité, toutes les surfaces qui seront libérées par rapport aux chemins compris dans la zone à bâtir déboucheront sur un sous-dimensionnement de la zone de construction. C'est cela que la Commune, en collaboration avec le Canton, est en train de vérifier afin de définir de quelle manière il faudra s'organiser pour la suite.

#### VOTE

*Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville refusent la motion intitulée « Une révision du PAL de Porrentruy ambitieuse » à la majorité évidente. Il y a 7 avis contraires.*

#### **14. Traitement du postulat intitulé « Digitalisation et numérisation des débats du Conseil de ville » (n° 1176) (PLR).**

Pour M. Philippe Piegay, la numérisation et la digitalisation font désormais partie du quotidien de la population et l'utilisation de ces nouvelles technologies va de plus en plus vite et un retour en arrière n'est plus possible. Ces nouvelles applications permettent un gain de temps conséquent et une retranscription intégrale et précise des débats aussi bien sous la forme écrite qu'orale. M Piegay rappelle que le législatif a décidé, lors de sa séance du 1<sup>er</sup> octobre 2020, que les débats soient retranscrits dans leur intégralité et non plus sous la forme d'un protocole décisionnel uniquement. Il ajoute qu'un investissement d'heures et de jours de travail important est nécessaire au secrétaire pour la retranscription précise des débats. Le groupe PLR est bien conscient que les programmes informatiques de nouvelle génération ont un coût et demandent encore une adaptation pour que l'utilisation soit optimale. Vu la position de commune-centre de Porrentruy, il serait opportun que la Municipalité soit le pilote dans la mise en place d'une telle infrastructure informatique. L'appareil administratif de la ville doit être performant, efficient et tourné vers l'avenir. Il est aussi à souligner que différents parlements, dont celui du Canton du Jura, ont commencé à utiliser ce genre de logiciels informatiques avec un certain succès. Le groupe PLR remercie le Conseil municipal pour son préavis positif au postulat déposé et de son approche pour une étude de faisabilité. C'est pourquoi, M. Piegay prie les membres du Conseil de ville d'approuver ce postulat.

M. le Maire Gabriel Voirol confirme que la rédaction d'un procès-verbal nécessite un temps très important à ce jour, surtout lorsqu'il s'agit de retranscrire intégralement tous les débats. Il sait que la commission de révision du règlement du Conseil de ville penche sur des nouvelles formulations et c'est tant mieux. Pour M. le Maire, aujourd'hui, il est vrai que les communes ne pourront pas se passer d'une évolution qui tend à utiliser des moyens numériques. Il ajoute que la Municipalité a, par le passé, déjà mené une première étude qui, malheureusement, démontrait que le coût était relativement élevé et pas suffisamment performant. Or, depuis, le Parlement du Canton du Jura utilise une méthode développée par ses services informatiques qui semble donnée satisfaction. Pour M. le Maire, il faut toutefois définir le coût et la portée d'utilisation d'un tel logiciel pour un législatif communal. Il pense que cette direction doit être suivie et la Commune pourra choisir un produit lorsque le Conseil de ville aura décidé exactement sous quelle forme les procès-verbaux seront retranscrits dans le cadre du processus de révision du règlement du Conseil de ville. C'est la raison pour laquelle une étude est nécessaire et, sur le principe, le Conseil municipal souscrit pleinement à ce postulat car cela permettra de gagner un temps très conséquent. En conclusion, M. le Maire encourage le législatif à soutenir ce postulat.

Pour le groupe PCSI, M. Yann Voillat accepte ce postulat pour 2 raisons. Il peut faciliter le travail et permet un gain de temps important. Cela permet d'aller vers une administration qui utilise les compétences de ses collaborateurs pour des tâches à plus forte valeur ajoutée que la simple retranscription de débats. Cependant, la Commune ne peut pas et ne doit pas partir seule dans ce projet, au vu des coûts élevés de tels outils. Les communes de Delémont, Haute-Sorne, Val Terbi et les autres qui fonctionnent avec un conseil général doivent être associées à cette démarche et ainsi mutualiser les coûts d'acquisition et de maintenance de l'application ou du logiciel choisi, de même que le Canton comme indiqué dans la réponse du Conseil municipal. Ce projet peut être repris par le groupe de travail canton/communes de cyberadministration qui priorise et pilote ce genre de dossiers. M. Voillat encourage donc le Conseil de ville à accepter ce postulat.

Pour le groupe PDC-JDC, M. Sébastien Piquerez a pris connaissance avec intérêt du postulat du groupe PLR et

de la prise de position du Conseil municipal. Il est d'avis qu'il est opportun d'étudier la possibilité de mettre en pratique la technologie de retranscription automatique afin d'accroître l'efficacité dans la rédaction des procès-verbaux du Conseil de ville et pourquoi pas des diverses commissions, séances de services ou encore séances intercommunales. Il s'agira notamment de s'assurer que l'investissement pourra être rapidement compensé par un gain d'efficacité et d'efficience. Au vu de ce qui précède, le groupe PDC-JDC acceptera à l'unanimité le postulat.

Pour le groupe PS-Les Verts, Mme Magali Gast Boillat signale que ce postulat ne l'a pas surprise sur l'envie de digitalisation mais sur l'investissement que celle-ci sous-tend. En effet, le prix de certains logiciels et les coûts de maintenance sont souvent absolument faramineux, mais ils peuvent parfois s'avérer tout à fait justifiés et nécessaires. Or, cela ne lui semble pas être le cas en l'espèce. Le Conseil municipal précise par ailleurs dans sa réponse qu'il propose d'accepter ce postulat avant même d'avoir pris contact avec le secrétariat du Parlement qui est, lui-même, en train de mettre en place une numérisation des débats parlementaires. Un téléphone et non une étude a suffi pour savoir que le Parlement jurassien verra très prochainement ses débats sur format vidéo, par retranscription et indexation par mots-clés. Cela coûte CHF 30'000.- par année au Parlement qui a, pour ce faire, mandaté une société qu'il paie à l'heure. Il ne sera donc pas possible de partager ce service avec d'autres entités telles que les communes. Par ailleurs, ces CHF 30'000.- ne comprennent pas l'installation vidéo ni le matériel, matériel qui devrait être changé de place en cas de modification du lieu des séances - comme cela est arrivé très récemment en raison du Covid. Le même groupe PLR a proposé, dans le cadre de la commission chargée de la modification du règlement du Conseil de ville, de supprimer le procès-verbal entièrement écrit et de conserver les débats de cet hémicycle en audio sectionnées point par point. Un procès-verbal écrit succinct pourrait être conservé. Cette solution rassemble une large majorité au sein de la Commission et sera donc soumise lors de la révision du règlement en question. Elle permettrait ainsi une voie médiane entre la mise en place d'un logiciel coûteux et au final, à notre sens, peu utilisé à l'avenir et disproportionné par rapport à la Commune de Porrentruy et le souhait du dépositaire. Par ailleurs, dès lors qu'une priorisation des postes budgétaires est à réaliser, ce poste-là n'est pas une priorité pour une grande partie du groupe PS-Les Verts. Pour ces différentes raisons, il votera selon le principe de la liberté de vote.

#### VOTE

*Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent le postulat intitulé « Digitalisation et numérisation des débats du Conseil de ville » à la majorité évidente. Il y a 3 avis contraires.*

#### **15. Traitement de la motion intitulée « Pour la suspension des coupes dans les devoirs surveillés à la rentrée 2021 » (n° 1181) (PS-Les Verts).**

M. Tom Cerf rappelle que le Conseil municipal veut supprimer le goûter des élèves des devoirs surveillés ainsi que le temps nécessaire à sa préparation et son rangement. L'idée était initialement motivée par une projection budgétaire compliquée. La situation étant plus favorable qu'attendue, le groupe PS-Les Verts estime ces coupes injustifiées. La conciliation famille et travail pouvant être particulièrement compliquée pour les parents, les devoirs surveillés font partie d'un système de politique publique attendu par la société. Le groupe PS-Les Verts estime que la diminution de ce type de prestations, déjà fragile, impacte les besoins des enfants, des parents et surtout des familles monoparentales. Il s'agit notamment des goûters et du temps payé aux enseignantes pour leur préparation et le rangement. L'argument de la Commune, selon lequel il n'y a que Porrentruy qui fournit une telle prestation, semble discutable aux yeux du groupe PS-Les Verts. Pourquoi niveler ce genre de prestations par le bas ? Que Porrentruy en fasse plus devrait être une fierté et non quelque chose à corriger. Pour son groupe, M. Cerf a bien pris note du maintien de l'accompagnement aux devoirs mais l'idée même d'économiser de l'argent sur des goûters et de la surveillance des enfants lui semble peu tolérable au vu de la situation économique de la ville, du statut précaire des enseignantes et la population visée, à savoir les enfants qui ne rentrent pas à 15h.30 après l'école auprès d'un membre de leur famille ou alors à ceux qui ne retrouvent pas forcément un gardien ou une gardienne. Le groupe PS-Les Verts demande au Conseil de ville d'accepter cette motion afin qu'une faible économie financière ne soit pas réalisée sur une prestation précieuse et symbolique de la politique de l'enfance de Porrentruy.

M. Manuel Godinat constate que ces devoirs surveillés auront fait couler beaucoup d'encre et auront eu un impact fort sur les débats du Conseil de ville. Initialement, c'est dans le cadre du plan de mesures et d'économies qui était envisagé depuis le début de l'année que le Conseil municipal a cherché toutes les économies possibles. Heureusement, les comptes 2020 ont permis de mettre en sourdine ce plan de mesures. Cependant, l'exécutif communal a profité de cette analyse de fond pour évaluer certaines prestations offertes à Porrentruy, réflexions qui sont reprises dans le cadre de l'étude du budget 2022. Concernant l'objet en question, M. Godinat indique que la direction de l'école primaire a été informée, ce printemps, de l'arrêt du doublement des heures surveillées et des goûters. Cela a été accepté par la direction. Au mois de mai, la Commune a rencontré les enseignantes et enseignants concernés, ce qui a engendré une petite levée de boucliers car pour eux il n'était pas tolérable que la

Municipalité puisse cesser de dispenser cette deuxième heure, considérant que l'objectif premier était d'accompagner l'enfant. Suite à ce message et au questionnement du Conseil de ville, au mois de mai dernier, le Conseil municipal a décidé de continuer à offrir cette prestation, considérant par ailleurs que le Canton va complètement revoir sa stratégie des devoirs accompagnés d'ici deux ans. M. Godinat tient encore à relever que les CHF 3'500.-, relevés en début de séance par M. Hays, concernent uniquement la marchandise. Il faut également compter les 260 heures payées par la Municipalité pour indemniser les gens qui préparent ces goûters. Donc, au final, cela coûte 13'000 francs à la Commune. M. Godinat rappelle que les devoirs surveillés constituent une prestation sociale et en partie de la surveillance d'enfants offerte, contrairement aux personnes qui font un effort financier en mettant leurs enfants à l'UAPE. Donc, le Conseil municipal a considéré qu'il était acceptable de supprimer le goûter. Cela a été décidé à la fin du printemps. Début juin, l'ensemble des parents a été informé de la mise sur pied de ces devoirs surveillés, sans goûter. Aujourd'hui, six semaines après la rentrée scolaire, la Municipalité et la direction de l'école n'ont reçu ni courriel, ni téléphone de réclamation de la part de parents. Donc, Pour M. Godinat, cet objet n'est pas un problème. Les seules critiques qui sont parvenues à la Municipalité proviennent d'une ou deux personnes qui dispensent ces devoirs surveillés. Pour M. Godinat, c'est donc un faux problème et le Conseil municipal maintient sa position de supprimer ces goûters. Cependant, si le Conseil de ville décide ce soir de maintenir cette prestation, la Commune va l'organiser pour la rentrée du mois d'octobre mais cela va être compliqué.

En préambule et contrairement à ce qui est sous-entendu dans le premier point de la motion, M. Xavier Brunner, pour le groupe PLR, est d'avis que le Conseil municipal n'a en rien outrepassé ses droits car le fonctionnement de l'administration est de sa compétence dans le cadre financier qui lui est alloué par le Conseil de ville. Pour M. Brunner, l'exécutif se doit d'être, au contraire, prudent et d'utiliser les ressources communales à disposition de manière intelligente. Dans ce contexte, chaque mutation d'effectif au sein de l'administration communale doit être une chance pour réévaluer les stratégies futures et la direction à prendre pour chaque service. Selon le groupe PLR, il est important de différencier dans l'analyse deux éléments distincts, soit les devoirs surveillés qui représentent une question d'éducation publique et qui n'ont finalement pas été impactés à la suite des décisions du Conseil municipal relatives aux résultats des comptes 2020, d'une part, et, d'autre part, les fameux goûters faisant l'objet de la motion. Pour M. Brunner, aujourd'hui, le fait de chercher à tout prix à proposer plus d'heures de goûter que les autres communes du Canton ne paraît pas défendable vis-à-vis de la population bruntrutaine et est un faux problème. La question qui est et doit rester centrale, c'est l'offre et la qualité des devoirs surveillés. Et à ce propos, le groupe PLR estime que la situation actuelle continue de répondre pleinement aux besoins des enfants sur le plan éducatif et de l'accompagnement scolaire. Concernant le texte présenté ce soir, il ne permet malheureusement pas d'augmenter la qualité de l'éducation dans le cadre des devoirs surveillés et ne fait pas réellement de proposition concrète pour valoriser de manière significative cette prestation importante pour bon nombre d'écoliers. Dès lors, le groupe PLR ne soutiendra pas cette motion.

M. Pierre-Olivier Cattin signale d'emblée que le texte de la motion et la réponse proposée par le Conseil municipal ont partagé le groupe PCSI. Une partie de celui-ci estime que toute économie est utile à la collectivité et, tant que la substance scolaire de l'accompagnement est préservée, il est légitime de maintenir les coupes et renoncer aux coûts liés aux activités annexes. Ces conseillers PCSI refuseront la motion. Une autre partie juge mesquine la coupe proposée. Ces conseillers saluent le maintien du soutien financier aux devoirs surveillés et de la contribution municipale. Mais si la Commune de Porrentruy ne parvient à obtenir des réductions de fonctionnement qu'en commençant par la suppression des contributions au goûter et au temps imparti à sa préparation et sa distribution, le signal politique est désastreux. L'aide aux enfants en difficultés scolaires et la contribution au maintien de leurs compétences intellectuelles en leur faisant don de quelques calories sont une économie de bout de chandelle et ont des conséquences très personnalisées. Autant dire que cette partie du groupe PCSI est presque scandalisée par cette proposition et acceptera la motion. C'est donc une recommandation de vote libre qui émane du groupe PCSI.

Pour le groupe PDC-JDC, M. Patrick Salomon salue les efforts de la Municipalité qui a maintenu l'heure supplémentaire des devoirs surveillés et qui a fait plus que la proposition du Canton. Par conséquent, le groupe PDC-JDC refusera majoritairement cette motion.

Mme Mathilde Crevoisier Crelier relève que ce genre de petite économie de bout de chandelle nuit à l'image que Porrentruy veut donner d'elle-même de ville accueillante pour les familles. La Commune veut créer des zones à bâtir à tout va et dès qu'il y a une petite coupe à faire, dès qu'elle peut prendre un crayon rouge pour biffer une ligne budgétaire, elle le fait. En termes symbolique et d'image, cela n'est pas si anodin. Si la Municipalité veut commencer à démanteler des prestations à la population dont elle peut être fière et qui fait que c'est encore agréable de vivre à Porrentruy, il faut le faire de manière cohérente et concertée. Dans cette affaire, aucune de ces conditions n'a été remplie. Mme Crevoisier Crelier se demande pourquoi la Commune supprime le goûter alors qu'elle réduit le prix de l'entrée à la piscine ? Qu'est-ce qui justifie que d'un côté elle coupe et de l'autre elle donne plus à la population ? Pour Mme Crevoisier Crelier, le législatif peut être d'accord ou pas sur le fond mais il

faudrait quand même qu'il puisse en débattre et que cela soit fait de manière cohérente et concertée. La suppression de prestations doit être le rôle du Conseil de ville qui est souverain et si la Municipalité pratique des coupes à la hache, le Conseil de ville ne devrait pas s'en satisfaire. Si le législatif doit revoir les devoirs surveillés d'ici 2 ans, pourquoi ne pas rester sur le statut quo jusque-là ? Mme Crevoisier Crelier constate une grande condescendance de la part du Conseil municipal pour toute la problématique sociale et toute la problématique de la précarité financière, ce qui ne l'a fait pas rigoler. Pour elle, l'idée de financer aussi les goûters à 10 heures serait une bonne idée, par exemple, en distribuant des pommes toute l'année aux élèves. Mme Crevoisier Crelier a un peu du mal avec ce type de condescendance qui tend à ignorer une réalité qui est celle d'une bonne partie de la population. Il est clair que les élus du législatif ne sont pas très représentatifs de ces couches de la population qui sont défavorisées et qui n'ont pas les moyens de s'engager politiquement pour revendiquer aussi leurs besoins et pour mettre en lumière les problèmes qu'ils rencontrent. Mme Crevoisier Crelier trouve que certaines personnes pourraient au moins avoir la décence de ne pas rire de choses qui sont des vrais problèmes pour certains. Elle invite vraiment les membres du législatif à réfléchir à quelle image ils veulent donner comme employeur municipal et comme ville qui accueille une population familiale. Pour Mme Crevoisier Crelier, cet objet peut être traité régulièrement dans le cadre des prochains budgets mais le législatif ne doit pas valider cette manière de faire qui est cavalière et qui n'est pas très respectueuse d'une partie de la population.

M. Baptiste Laville signale que ses deux filles sont impactées par cette mesure et elles sont très déçues de la Commune de Porrentruy car cette prestation avait une valeur symbolique pour elles. De leur part, M. Laville se fait un point d'honneur à transmettre ce message au Conseil municipal et recommande aux membres de l'exécutif à aller dans les classes et à demander aux élèves s'ils aiment avoir le goûter ou pas. Le Conseil municipal verra que personne ne s'opposera à avoir le goûter gratuit. Donc, si l'exécutif prend en compte la population des enfants, il se rendra vite compte que ce goûter à une valeur fondamentale.

M. Gabriel Schenk est un peu effaré par ce qu'il entend. Ici, il s'agit de couper une prestation offerte à une centaine d'enfants qui ne représentent pas forcément des enfants de familles monoparentales ou des enfants qui proviennent de milieux sociaux précarisés. Cela l'attriste d'entendre ce qui est dit. Quand le parti socialiste dit qu'il représente les couches sociales précarisées, M. Schenk s'excuse mais il veut bien comparer ses fiches de paie avec les fiches de paie de l'ensemble des membres du groupe socialiste. Il pense que les membres du groupe socialiste ont de quoi vivre et qu'ils ne comprennent pas forcément les besoins des familles qui ont peut-être un revenu modeste. M. Schenk pense simplement que la Municipalité offre ce goûter à quelques personnes ; d'autres personnes font le choix de travailler peut-être un peu moins pour s'occuper de leurs enfants et leur payer le goûter. Aussi longtemps que le goûter ne sera pas offert à tous les enfants de Porrentruy, M. Schenk s'opposera à ce genre de solution.

Mme Mathilde Crevoisier Crelier répond qu'elle a littéralement dit que personne ici n'était représentatif de cette population mais qu'il fallait essayer de se mettre à sa place, il ne faut donc pas lui prêter des propos qu'elle n'a pas tenus. Pour elle, une prestation universelle est précisément offerte à tous les enfants qui s'inscrivent aux devoirs surveillés et c'est aussi une manière d'offrir des prestations à la population indépendamment des revenus. Du point de vue organisationnel, pour les gens qui partent au travail à 6h.30, il n'est pas si facile de s'organiser car il ne s'agit pas juste de mettre une galette de riz dans le cartable des enfants.

Pour donner quand même un message positif pour les personnes qui ne sont pas du Conseil de ville et pour la presse notamment, M. Manuel Godinat invite chacune et chacun, de tout type de provenance sociale, à venir s'installer à Porrentruy. Il rappelle que Porrentruy possède une Maison de l'enfance qui s'agrandit, une UAPE et c'est la seule commune jurassienne à faire de la garde d'enfants. La Commune octroie une deuxième heure pour donner aux enfants les moyens de finir leurs devoirs. Pour M. Godinat, il ne faut donc pas peindre le diable sur la muraille suite à la suppression de ce goûter. Il faut vraiment relever que la Municipalité maintient une prestation de garde des enfants et donne les moyens à toutes et à tous ; sur les 400 élèves que comporte l'école primaire de Porrentruy, 115 profitent de cette prestation. M. Godinat répond à M. Laville qu'il n'a pas eu de retour de la part de ses filles. Il rappelle que les seules remarques qu'il a eues proviennent de certains parents qui ne comprennent pas pourquoi la Municipalité distribue du sirop alors qu'il est hors de question pour ces personnes de donner des boissons sucrées à leurs enfants. Pour M. Godinat, c'est en juin, lorsque la Commune a indiqué aux parents qu'elle allait arrêter d'organiser les goûters, qu'il fallait intervenir.

#### VOTE

*Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville refusent la motion intitulée « Pour la suspension des coupes dans les devoirs surveillés à la rentrée 2021 » à la majorité évidente. Il y a 11 avis contraires.*

**16. Traitement du postulat intitulé « Imaginer un service à mobilité douce vers Montvoie » (n° 1182) (PCSI).**

Pour M. Pierre-Olivier Cattin, le site de Montvoie est un bijou perché sur le Mont-Terrible qui offre une vue éblouissante les jours de soleil sur Fontenais, Porrentruy et une belle portion de l'Ajoie. La cabane de Montvoie est un lieu de rencontres typique, chaleureux et indispensable à la soif du marcheur. Un exploitant bien connu de la place a d'ailleurs repris l'enseigne récemment et compte en améliorer encore le décor et donc l'attractivité. Le succès et l'attractivité d'un objet touristique sont directement liés à son originalité, son aspect, son emplacement et son fonctionnement, mais son accès, les facilités de déplacements, le transport public vers ce lieu touristique sont également primordiaux. Si les premiers aspects sont de la responsabilité privée, l'accès est du ressort de la collectivité. Actuellement, l'accessibilité est surtout facilitée aux véhicules motorisés et aux vélo/VTT mais pas toujours dans la meilleure sécurité. Les piétons, les touristes occasionnels, les randonneurs, les excursionnistes pourraient bénéficier de ce côté alpestre de leur visite de Porrentruy. Le Conseil municipal propose le rejet du postulat sous prétexte que sa « thématique dépasse largement le cadre communal et qu'elle s'insère dans le plan directeur régional (PDR) ». On ne peut pas accepter cet argument dans le sens que la thématique est du ressort des communes de Fontenais et Porrentruy et qu'elle offre une excellente opportunité de préoccupation commune dans le cadre de la future possible fusion Fontenais-Porrentruy. De plus, le SIDP est nanti d'une somme impressionnante de dossiers régionaux et son fonctionnement va obligatoirement ralentir les processus décisionnels. C'est pourquoi, le groupe PCSI, devant l'importance de cette problématique d'accès au site touristique de Montvoie et des possibilités de développement le long de cet axe, propose de maintenir le postulat qui garde toute sa valeur et demande au législatif de le soutenir.

En complément à la prise de position du Conseil municipal, Mme Anne Roy aimerait ici attirer l'attention du législatif sur différents éléments. Le premier concerne l'offre en transport public présente sur le territoire communal et à l'ensemble de l'Ajoie. Parmi les lignes disponibles, la présence de la ligne 75 offre, en semaine, pas moins de 24 liaisons par jour jusqu'à Villars sur Fontenais, avec plusieurs haltes sur son tracé, dont celle du Musée Jurassica. Des solutions qui peuvent et qui sont déjà utilisées par différents publics que sont les écoliers ou les touristes. Le deuxième est le fait que les transports publics sont à considérer de manière globale sur l'ensemble du district. Dans ce cadre-là, pourquoi ne pas prêter également une attention particulière à ce magnifique haut lieu qu'est Roche d'Or, lui aussi actuellement non accessible en transports publics ? Pour Mme Roy, une réflexion est déjà menée dans le cadre du PDR actuellement en cours d'élaboration. Un travail d'envergure où les volets transports publics et tourisme font partie intégrante de la démarche sur l'ensemble du district. Dès lors, comme déjà évoqué, cette proposition sera relayée au groupe de travail du plan directeur régional, auquel plusieurs représentants de la ville participent. Cela dit, le Conseil municipal propose au Conseil de ville de refuser le présent postulat qui ne saurait tout simplement être traité au niveau communal.

Pour M. Eric Laville, le sujet mérite effectivement que le législatif s'y attarde. Cependant, pour lui, il est nécessaire de l'étudier au niveau régional et il n'appartient pas au Conseil de ville de le traiter. C'est pourquoi, le groupe PLR ne soutiendra donc pas ce postulat.

Mme Laure Roy confirme que le site de Montvoie est un très beau coin de randonnées avec une belle vue sur la région. L'Ajoie, de par ces monts, a aussi d'autres points culminants comme Roche d'Or ou le col de la Croix. Les cars postaux montent déjà jusqu'à Villars plusieurs fois durant la semaine en passant par beaucoup d'arrêts. A part un restaurant, Mme Roy constate qu'il n'y a pas d'habitant à Montvoie. Aussi, une liaison en taxi existe déjà entre un bar de la ville et la cabane de Montvoie moyennant un forfait de CHF 20.- pour 4 personnes. De plus, le site de Montvoie n'étant pas encore une enclave de la ville de Porrentruy, pour Mme Roy, il appartient au SIDP d'effectuer les démarches et non à la Commune de Porrentruy. Pour ces différents arguments, le groupe PDC-JDC refusera à l'unanimité ce postulat.

Pour le groupe PS-Les Verts, Mme Mathilde Crevoiser Crelier rappelle que le site de Montvoie est effectivement un lieu de loisirs important pour la population de la région, mais aussi pour les touristes de passage. Elle ajoute que, l'hiver dernier, le site a été complètement engorgé à plusieurs reprises, à tel point que les pompiers ont dû intervenir pour libérer le passage pour l'ambulance venue prendre en charge un blessé. Dans ce contexte, la proposition du PCSI d'instaurer un transport public prend tout son sens. L'imaginer d'emblée en véhicule électrique va dans le bon sens. Bien sûr que Porrentruy n'a pas la compétence exclusive dans ce dossier régional, mais il faut bien que l'un des acteurs prenne l'initiative. C'est pourquoi, le groupe PS-Les Verts est majoritairement favorable à ce postulat.

**VOTE**

*Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville refusent le postulat intitulé « Imaginer un service à mobilité douce vers Montvoie » à la majorité évidente. Il y a 13 avis contraires.*

